



Annexe à la 2ème série de compléments au budget 2009

Administration générale – 101.3175 Crédits compétence Municipalité

Un crédit de Fr. 30'000.- est demandé pour la création dans le cadre du Réseau des Villes de l'Arc Jurassien d'une nouvelle identité touristique sous l'appellation "Jura3Lacs". Cette entité va permettre de rassembler plusieurs destinations en une et de coordonner les efforts de plusieurs directions régionales du tourisme.

Enseignement primaire - 516.3188 Frais de transports

Un crédit complémentaire de Fr. 38'000.- est sollicité. Le dépassement du montant initialement budgété s'explique par l'augmentation du nombre de courses Travys principalement pour les cours de natation à la piscine couverte. Quand bien même la piscine couverte a été inaugurée en octobre 2007, les éléments nécessaires à la prise en compte des déplacements scolaires pour cette activité dans le budget 2009 n'étaient pas connus lors de son élaboration (été 2008).

Enseignement primaire - 516.3188 Frais de transports

Un crédit complémentaire de Fr. 15'000.- est sollicité pour financer la course Travys entre le collège des 4 Marronniers et Cheseaux-Noréaz dès août 2009 (prix forfaitaire). La mise en place de cette course a été motivée au titre de la sécurité des élèves (y compris les classes enfantines) qui attendaient un bus de ligne sur la rue Haldimand (en face de la station service Cuendet) sur un espace non sécurisé. L'option d'étudier l'éventuelle sécurisation de l'arrêt en question n'a pas été retenue compte tenu des réflexions AggloY en cours.

Enseignement spécialisé - Salaires transports 530.3188 Frais de transports

Deux crédits complémentaires sont sollicités, l'un de Fr. 23'000.- sur le compte 530.3012 et l'autre de Fr. 13'000.- sur le compte 530.3188. Ces crédits complémentaires sont nécessaires pour financer l'augmentation des transports des élèves des classes de langage (ramassage scolaire). Davantage d'élèves sont concernés. Par ailleurs, le nombre de kilomètres effectués est plus important (varie en fonction du lieu de domicile des enfants). A noter que ces dépenses font l'objet d'un remboursement sur le compte 530.4361 par le SESAF (service de l'enseignement spécialisé et de l'appui à la formation).

Education et Jeunesse Administration - 717.3011 Traitements

Partant du constat de l'essor de la Ville, de l'augmentation de son rayonnement et de la nécessité d'accompagner ce développement sur un plan culturel et social, la Municipalité a décidé de créer un poste de chargé de missions, à durée déterminée (mandat de deux ans), rattaché au service éducation et jeunesse. Le cahier des charges s'articule autour de trois missions : la réalisation d'un état des lieux des structures culturelles et socioculturelles, le soutien à certaines structures existantes, le soutien et l'accompagnement de projets jeunes à orientation culturelle et l'animation d'un groupe de travail pour la création d'un service culturel.

### Education et Jeunesse – 717.3185 Prestations de tiers

Suite à l'expérience positive menée depuis plus de deux ans dans le quartier Pierre-de-Savoie, un projet similaire a démarré dans le quartier de la Vilette. Il était convenu que le financement de la collaboration avec Pro Senectute sur le projet de la Vilette s'établisse selon les mêmes modalités que celles qui avaient été établies pour le projet de Pierre-de-Savoie. Pro Senectute a malheureusement dû revoir sa politique budgétaire en la matière et tend aujourd'hui à solliciter une contribution financière plus importante de la part des partenaires impliqués dans les projets.

De manière à ne pas préteriter le projet de la Vilette, le SEJ propose d'augmenter la contribution financière à Pro Senectute pour ce projet. Budgétée pour 2009 à Fr. 20'000.-, la participation passe à Fr. 40'000.-. Dans cette perspective, le service de l'éducation et de la jeunesse sollicite un crédit complémentaire de Fr. 20'000.- sur le compte 717.3185 « Prestations de tiers ». Cette dépense sera financée par un montant correspondant prélevé sur la subvention à recevoir de l'Office fédéral du développement territorial (ARE) pour la participation d'Yverdon-les-Bains au programme Projets urbains (recettes de Fr. 20'000.- sur le compte 717.4501 « Subventions fédérales »).